

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-269

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRES à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 19 mai 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVF	N° 2017-269

**Association SYRPIN-Association ECOM 33-Association CATS-Association Bordeaux games-
Subventions de fonctionnement-Décision-Autorisation**

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Métropole de Bordeaux bénéficie aujourd'hui d'un écosystème structuré et d'un positionnement solide en matière de numérique :

- 7000 entreprises avec plus de 25000 salariés,
- un taux de croissance des effectifs privés 2009/2014 très dynamique : > 16% (*source HANK*),
- une présence d'acteurs historiques dans le domaine du numérique qui donnent une forte impulsion au secteur,
- la première communauté French Tech sur les réseaux sociaux, avec désormais près de 13 500 abonnés (followers) sur Twitter @frenchtechbdx.

Mais, il ne faut pas penser que le numérique pourrait se passer de l'humain : bien au contraire. Le développement de ce secteur sur notre territoire ne se fera qu'avec la combinaison de ces trois paramètres :

- de fortes personnalités parmi les entrepreneurs à l'origine d'entreprises en forte croissance et particulièrement bien positionnées dans leur secteur,
- des formations aux métiers du numérique, répondant à la tension sur certains profils de recrutement et au besoin continu de nouvelles compétences,
- des acteurs et associations fédérant les énergies, animant les réseaux entrepreneuriaux et facilitant l'innovation et le business.

Sur ce dernier point, quatre structures, notamment, se distinguent sur le territoire :

- l'association SYRPIN (Syndicat régional des professionnels de l'informatique et du numérique) dans le domaine de la technologie informatique (IT),
- l'association ECOM33 regroupant les acteurs du commerce électronique et du commerce connecté,
- le Cluster aquitain du transmedia storytelling (CATS) dans le domaine du transmédia et des nouvelles formes de narration numérique,
- l'association Bordeaux Games qui regroupe les acteurs et professionnels du secteur des jeux vidéo.

La croissance numérique et la transformation digitale sont au cœur de la dynamique entrepreneuriale du territoire, supports d'une économie de la connaissance et de l'innovation nourrie par un écosystème dynamique, accélérateur de croissance par ses externalités, ses intermédiations et nouvelles formes de travail

collaboratives. Les actions de ces 4 associations professionnelles sont en cohérence avec l'axe 1 de la feuille de route économique de Bordeaux Métropole « s'engager pour la croissance auprès des entreprises », et plus précisément sur le volet 3 « développer l'entrepreneuriat et la croissance numérique ».

Les actions des associations Bordeaux Games et du CATS sont du domaine des industries créatives numériques, dont Bordeaux Métropole soutient l'accompagnement et le développement dans le cadre de sa politique de croissance numérique.

1. Programme d'action des associations :

- ***Le SYRPIN sur le secteur de l'IT***

Créé en 1967, le SYRPIN est une association au service des petites et moyennes entreprises (PME) du territoire et a fonctionné pendant près de 50 ans sans discontinuité à l'initiative de l'écosystème d'abord informatique puis numérique. Le SYRPIN est membre de France IT, de l'alliance numérique Aquitaine et du Mouvement des entreprises de France (MEDEF Gironde). Il regroupe 70 membres, 7 bénévoles et a un salarié permanent en temps partiel en contrat de travail à durée indéterminée (CDI).

Les actions du SYRPIN s'articulent autour de 3 axes :

- emplois, métiers et compétences de demain avec notamment le projet compétences numériques 2020
- compétitivité des entreprises
- veille et animation

Le SYRPIN travaille sur la formation et le renforcement de l'attrait des jeunes vers les filières numériques, agit pour la compétitivité des entreprises du numérique, la qualité des services des entreprises informatiques et leur rayonnement.

- ***ECOM33 sur le e-commerce et le commerce connecté***

ECOM33 est une association née en 2011 ayant pour rôle de promouvoir le commerce connecté et de mobiliser les entreprises du numérique et du commerce électronique (e-commerce). L'ambition de l'association est de fédérer les acteurs du e-commerce pour leur permettre de communiquer, de se développer, et d'échanger autour de thématiques directement liées à leurs enjeux.

Les actions de l'association ECOM33 s'articulent autour de 2 axes :

2. créer un réseau d'échanges professionnels pour répondre aux besoins spécifiques de la filière,
3. organiser des rencontres tous les mois sous forme d'ateliers thématiques.

Ces événements permettent de regrouper de nombreux professionnels autour des problématiques et perspectives dans le domaine du e-commerce et du commerce connecté.

En avril 2016, ECOM33 a organisé le salon Econnect dédié aux professionnels du commerce connecté, en partenariat avec la grande jonction, organisée par la ville de Bordeaux dans le cadre de la semaine digitale.

- ***Le CATS sur le transmédia et les nouvelles formes de narration numérique***

Le « Cluster aquitain du transmedia storytelling » ou CATS rassemble les professionnels des filières de l'audiovisuel, de l'animation, du jeu vidéo et du numérique, afin de promouvoir les expériences numériques innovantes et de favoriser l'émergence de projets transmédiatiques collaboratifs.

Le CATS a été récemment créé, en 2015. Les actions du CATS s'articulent autour de plusieurs axes :

- des ateliers et des conférences thématiques appelés « storycode » :
- une veille sectorielle inter-clusters,
- une mise en avant des actualités des adhérents et des ressources documentaires,
- un accompagnement sur les grands événements,
- des offres d'emploi et de stage,

- une forte implication au sein du forum européen des professionnels du cinéma d'animation cartoon Movie sur l'édition 2017 et sur la prochaine édition 2018 à Bordeaux.

Le CATS est en cours de candidature pour rejoindre le cluster européen du transmédia.

- **Bordeaux GAMES pour le secteur des jeux vidéo**

Bordeaux Games regroupe les acteurs du jeu vidéo du territoire pour favoriser la croissance de cette filière. Dans ce contexte, les objectifs de l'association sont l'animation de la filière du jeu vidéo et l'optimisation des moyens et ressources de la filière à travers divers axes :

- la formation, le recrutement et la gestion des ressources humaines,
- l'accroissement de la visibilité des studios, le renforcement de la compétitivité, la mutualisation de la représentation commerciale,
- l'accompagnement à la création d'entreprises du jeu vidéo,
- une forte implication au sein du Forum européen des professionnels du cinéma d'animation Cartoon Movie sur l'édition 2017 et sur la prochaine édition 2018 à Bordeaux.

Bordeaux Games mène par ailleurs depuis 2009 une action forte de représentation de l'association et de l'attractivité de Bordeaux et de la métropole lors de salons professionnels autour du jeu vidéo et du multimédia, de salons de recrutement, de concours d'écoles, de réunions et de rencontres organisées par le Syndicat national du jeu vidéo (SNJV).

Plans prévisionnels de financement :

- **Le SYRPIN**

Bordeaux Métropole qui a soutenu le SYRPIN en 2016 pour un montant de 10 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 61 950 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente 16,2% du budget global.

Budget prévisionnel :

Dépenses SYRPIN	€ TTC	Recettes SYRPIN	€ TTC
60 – Achats Fournitures	1500	70 – Subventions Bordeaux Métropole	5200
61 – Services extérieurs Assurances	2150	74 – Subventions Bordeaux Métropole Commune	10 000 5 000
62 – Autres services Publicité, missions, réceptions	20 300	75 – Autres produits Cotisations Autres	35 750 6 000
63 – Impôts et Taxes	500		
64 – Charges de personnel	37 500		
TOTAL	61 950	TOTAL	61 950

Principaux indicateurs financiers

	Budget 2017	Réalisé 2016

Charges de personnel / budget global	60.53%	60.6%
% de participation de BM / Budget global	16.2%	17.5%
% de participation des autres financeurs / Budget global	Communes : 8.07% Cotisations : 57.70%	17.5%

- ECOM33**

Bordeaux Métropole qui a soutenu ECOM33 en 2016 pour un montant de 15 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier global de 30 000 € (subvention de fonctionnement et subvention pour actions spécifiques de 15 000 € chacune) dans le cadre d'un budget prévisionnel de 87 000€.

Toutefois, suite au cadrage budgétaire métropolitain fixé et à la demande transmise par l'association le 29 juillet 2016, il est proposé d'accorder cette année une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €. Il appartiendra à l'association soit de recalculer son budget sur ces bases, soit de rechercher de nouvelles recettes.

La participation de Bordeaux Métropole représente 11,5% du budget global.

Budget prévisionnel :

Dépenses ECOM33	€ TTC	Recettes ECOM33	€ TTC
60 – Achats Etudes et prestations de services	41 000	70 – Ventes de produits Prestations de service	20 000
61 – Services extérieurs Location, entretien, assurances	4 000	74 – Subventions Région Bordeaux Métropole Commune	15 000 10 000 10 000
62 – Autres services Publicité, Missions, Divers	10 000	75 – Autres produits Cotisations	12 000
64 – Charges de personnel	32 000	Reste à financer	20 000
TOTAL	87 000	TOTAL	87 000

Principaux indicateurs financiers

	Budget 2017	Réalisé 2016
Charges de personnel / budget global	36.78%	0%
% de participation de BM / Budget global	11.5%	44.1%
% de participation des autres financeurs / Budget global	Région : 17.24% Commune : 11.49% Cotisations : 13.79%	Région : 29.4% Commune : 11.8% Cotisations : 14.7%

- **CATS**

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2016 pour un montant de 10 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 20 000 € le cadre d'un budget prévisionnel de 40 950 €.

Toutefois, suite au cadrage budgétaire métropolitain fixé et à la demande transmise par l'association le 29 juillet 2016, il est proposé d'accorder cette année une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €. Il appartiendra à l'association soit de recalculer son budget sur ces bases, soit de rechercher de nouvelles recettes.

La participation de Bordeaux Métropole représente 24,4 % du budget global.

Budget prévisionnel :

Dépenses CATS	€ TTC	Recettes CATS	€ TTC
60 – Achats	150		
61 – Services extérieurs	3 000	74 – Subventions Région Bordeaux Métropole	10 000 10 000
62 – Autres services Publicité, missions, réceptions	5 000	75 – Autres produits Adhésions	1 000
64 – Charges de personnel	4 800	76 – Produits financiers	9 950
65 – Autres charges de gestion courante	28 000	Reste à financer	10 000
TOTAL	40 950	TOTAL	40 950

Principaux indicateurs financiers

	Budget 2017	Réalisé 2016
Charges de personnel / budget global	11.72%	4.3%
% de participation de BM / Budget global	24.4%	36.6%
% de participation des autres financeurs / Budget global	Région : 24.42% Adhésions : 24.29%	Région : 23.8% Adhésions : 2.6%

- **Bordeaux Games**

Bordeaux Métropole qui soutient cette association pour la première fois en 2017 est sollicitée cette année pour un soutien financier de 5 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 25 600 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente 19,5% du budget global.

Budget prévisionnel

Dépenses Bordeaux GAMES	€ TTC	Recettes Bordeaux GAMES	€ TTC
60 – Achats	9 600	70 – Vente de produits finis	4 000
62 – Autres services Publicité, missions, réceptions	16 000	74 – Subventions Région Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCI Bordeaux Pôle Magelis	5 000 5 000 5 000 1 000 1 000
		75 – Autres produits Cotisations	4 600
TOTAL	25 600	TOTAL	25 600

Principaux indicateurs financiers

	Budget 2017	Réalisé 2016
Charges de personnel / budget global	0%	Association non subventionnée en 2016
% de participation de BM / Budget global	19.5%	
% de participation des autres financeurs / Budget global	Région : 19.5% Ville de Bordeaux : 19.5% CCI Bordeaux : 3.90% Pôle Magelis : 3.90%	

- **Modalités de versement des subventions**

Conformément aux dispositions du Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, les subventions seront versées forfaitairement aux associations précitées en une seule fois.

- **Obligations des organismes subventionnés**

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 1 et

définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L5217-2 et L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

VU la demande formulée par ECOM33 en date du 29 juillet 2016,

VU la demande formulée par SYRPIN en date du 29 juillet 2016,

VU la demande formulée par CATS en date du 29 juillet 2016,

VU la demande formulée par Bordeaux Games en date du 21 juillet 2016,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les programmes d'actions des associations SYRPIN, ECOM33, CATS et Bordeaux Games contribuent au développement économique de notre territoire et à la promotion de l'entrepreneuriat,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association SYRPIN une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au titre du programme d'actions 2017.

Article 2 : d'attribuer à l'association ECOM33 une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au titre du programme d'actions 2017.

Article 3 : d'attribuer à l'association CATS une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000€ au titre du programme d'actions 2017.

Article 4 : d'attribuer à l'association Bordeaux Games une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au titre du programme d'actions 2017.

Article 5 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUIN 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 6 JUIN 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Annexe 1
Modèle de compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir un bilan financier faisant apparaître un comparatif entre le prévisionnel et le réalisé et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :